

RDCONGO : DES REGLEMENTS DES COMPTES AUX OPPOSANTS POLITIQUES A TRAVERS L'INSTRUMENTALISATION DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE

La Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme (VSV) est vivement préoccupée par les dossiers de messieurs Gabriel Kyungu Wa Kumwanza, Député provincial du Haut Katanga, Président de l'Union des Nationalistes Fédéralistes Congolais (UNAFEC) et Vice-Président du G7 et Franck Diongo, Député National, Président du Mouvement Lumumbiste Progressiste (MLP), tous deux membres du Rassemblement des Forces Politiques et Sociales Acquisées au changement.

1. Levée des immunités parlementaires de monsieur Gabriel Kyungu wa Kumwanza

En ce moment où les yeux des congolaises et congolais sont tournés vers le centre interdiocésain à Kinshasa où se tiennent les négociations sous les bons offices de la Commission Episcopale Nationale du Congo (CENCO) en vue de la signature d'un Accord pour un large consensus sur la gestion des institutions et le processus électoral après la fin, le 19 décembre 2016, du deuxième et dernier mandat du Président de la République, monsieur Joseph KABILA, l'opinion publique est une fois de plus choquée d'apprendre la levée des immunités parlementaires de M. Gabriel Kyungu wa Kumwanza aux fins de poursuites judiciaires.

Pourtant, l'une des exigences lors de ces négociations est celle relative aux mesures de confiance entre toutes les parties prenantes. Pour le Rassemblement des Forces Politiques et Sociales Acquisées au changement, lesdites mesures doivent impérativement passer entre autres par la libération des prisonniers politiques et d'opinion en vue de décriper effectivement le climat politique en RDCongo.

La VSV s'étonne qu'avant la libération effective des prisonniers politiques et d'opinion que d'autres leaders de l'opposition politique en l'occurrence monsieur Gabriel Kyungu wa Kumwanza fasse l'objet des poursuites judiciaires qui risqueraient de le conduire en prison pour « outrage au Chef de l'Etat ». D'aucuns disent que monsieur Gabriel Kyungu serait sur le point de payer le prix de ses opinions politiques pour avoir quitté la Majorité Présidentielle au pouvoir.

Il est surprenant et curieux que la levée, sur demande du Procureur de la République, des immunités parlementaires de monsieur Gabriel Kyungu, mardi 27 décembre 2016 au cours d'une plénière à huis clos ait eu lieu sans qu'il ne soit entendu par ses collègues députés provinciaux.

Pour la VSV, quels que soient les faits reprochés à M Gabriel Kyungu wa Kumwanza, les faits politiques précédant le droit, les autorités congolaises ont tout intérêt à privilégier la réconciliation nationale en lieu et place de susciter des tensions au sein de la population congolaise qui n'attend rien d'autres que la paix qui, de surcroit, est l'un des droits fondamentaux de l'homme.

Si, au nom de la paix, les autorités congolaises avaient à l'époque protégé le général Bosco Tanganda réclamé par la justice internationale pour de nombreux crimes commis en RDCongo avant qu'il ne se rende librement quelques mois plus tard, rien, au nom de la décrispation politique et de la paix ne peut justifier le harcèlement judiciaire contre les opposants politiques.

2. Dossier Député National Franck Diongo, Président du parti politique de l'opposition MLP

Tout en dénonçant les atteintes à l'intégrité physique des militaires de la Garde Républicaine à travers leur passage à tabac au quartier Cuba, cité des anciens combattants dans la commune de Ngaliema par quelques jeunes du quartier, la VSV fustige et condamne également avec la dernière énergie les traitements cruels inhumains ou dégradants infligés au député national Franck Diongo à la DEMIAP et au camp militaire colonel Tshatshi après son arrestation le 19 décembre 2016, et ce, au mépris de toute dignité humaine.

Malgré son état de santé critique, son manque de lucidité et tout en étant sous perfusion, le député national Franck Diongo a été traîné devant la Cour Suprême de Justice jugé et condamné à 5 ans de prison ferme sous prétexte d'avoir séquestré et roué de coups des militaires de la Garde Républicaine qu'il aurait fait arrêter arbitrairement et détenus illégalement dans sa résidence.

Pour la VSV, il est fort à craindre que la condamnation du député national Franck Diongo ne frise l'objet d'un règlement de compte suite à ses nombreuses prises de position politiques antérieures au 19 décembre 2016, date marquant la fin du deuxième et dernier mandat du Président Joseph KABILA. Point n'est besoin de rappeler les propos plusieurs fois réitérés de M. Franck Diongo selon lesquels, M. Joseph KABILA devait partir de gré ou de force le 19 décembre 2016.

La VSV dénonce le fait que les considérations politiques aient pris le dessus sur le droit à la santé du député national Franck Diongo. Pourtant, ce droit à la santé devrait préoccuper au plus haut point l'Etat congolais dès lors que toute personne a droit à un meilleur état de santé physique et mental possible pour mieux se défendre en justice.

En vue d'éclairer l'opinion publique sur les circonstances réelles ayant conduit à l'arrestation et à la condamnation de M. Franck Diongo, la VSV exige une enquête réellement indépendante composée des officiels de la RDCongo, des défenseurs des droits de l'homme et des membres du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) afin d'établir les responsabilités des uns et des autres sur les atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique du député national Franck Diongo.

Tout compte fait, la VSV demande au Président de la République en sa qualité du magistrat suprême de lever la peine prononcée par la Cour Suprême de justice contre le député national Franck Diongo, et ce, en vue de privilégier la paix et la concorde nationale surtout en cette période où le contexte politique demeure tendu en RDCongo.

De même, la VSV demande au Chef de l'Etat d'ordonner, pour les mêmes raisons sus évoquées, l'abandon des poursuites judiciaires contre M. Gabriel Kyungu wa Kumwanza.

En définitive, la VSV exige aux autorités congolaises en général et au Bureau de l'Assemblée Nationale en particulier d'intervenir pour l'évacuation du député national Franck Diongo vers un centre hospitalier de son choix pour des soins appropriés que nécessite actuellement son état de santé.

Fait à Kinshasa, le 29 décembre 2016.

LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)